

L'ANCIEN CORPS DE GARDE DE TERRA NOVA DU CORPS DE GARDE MILITAIRE AUX LOCAUX DE LA VILLE DE NAMUR



CITADELLE
NAMUR



Des militaires aux agents du service Citadelle de la Ville de Namur et du Comité Animation Citadelle asbl, l'ancien corps de garde de Terra Nova a connu de nombreux occupants. Au sortir d'une rénovation remarquable, il se présente sous un nouveau jour.

UN PEU D'HISTOIRE

Au regard des siècles qu'a traversés la Citadelle de Namur, le corps de garde de Terra Nova est sans doute l'un des bâtiments les plus récents. La documentation le concernant est faible et la date exacte de sa construction reste, à ce jour, inconnue. L'édifice n'est pas représenté sur le plan topographique du site dressé en 1853, mais figure sur une carte-photo datée de 1912 où il présente la même physionomie qu'aujourd'hui.

Le bâtiment se compose de trois volumes. Le pavillon central avec préau à arcades est sans doute le premier à être bâti dans la seconde moitié du 19^e siècle. Cette typologie utilisée depuis le 17^e siècle et assez rare en Wallonie confère à l'édifice l'essentiel de sa valeur patrimoniale. Les deux pavillons latéraux sont, quant à eux, édifiés plus tardivement, peut-être aux alentours de 1900. Par la suite, le corps de garde

connait diverses modifications telles que l'obturation des arcades du pavillon central (visible sur la carte-photo de 1912) ou l'ouverture de baies en façade arrière.



▲ Militaires sur le plateau de Terra Nova, entre le corps de garde et la caserne, carte-photo de 1912. Collection Jacky Marchal, Namur



Exercices militaires à Terra Nova, entre 1952 et 1961
© CDOMUSEUM

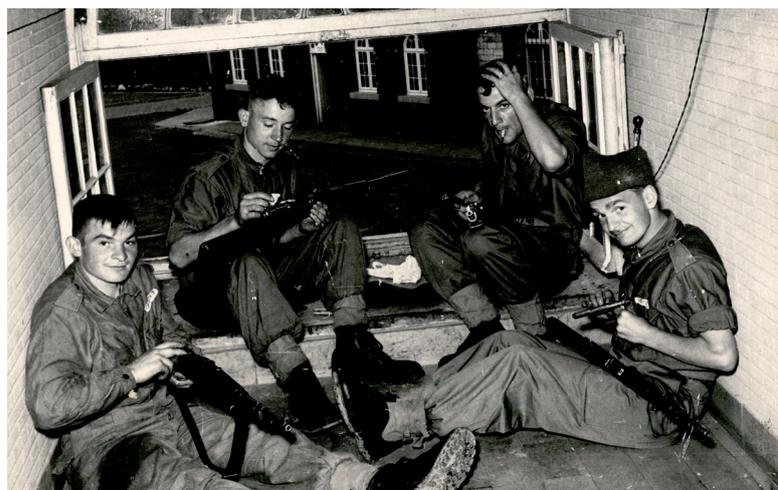
Entretien des armes à l'étage de la caserne de Terra Nova. Le corps de garde est visible à l'arrière-plan, entre 1952 et 1961
© CDOMUSEUM

Le bâtiment est utilisé par les militaires logés dans la caserne de Terra Nova, bâtie en 1825 et occupée par l'armée jusqu'en 1977. Bien que Léopold II signe dès 1891 un arrêté déclassant la Citadelle en tant que forteresse militaire, Médiante et Terra Nova restent dans le domaine de l'armée et sont occupées par une garnison. À la veille de la Première Guerre mondiale, l'armée utilise la caserne de Terra Nova uniquement pour le Génie. Quant au corps de garde, il sert notamment de magasin à matériel.

Le 23 août 1914, l'artillerie allemande pilonne Namur. Des obus atteignent Terra Nova où des impacts sont visibles sur les murs de la caserne. Le corps de garde subit sans doute lui aussi des dommages. Après l'Armistice, la garnison reprend ses quartiers dans la caserne de Terra Nova mais la délaisse en 1933 pour cause d'insalubrité et part s'installer à Jambes.

En 1977, le site est complètement démilitarisé et cédé à la Ville de Namur. Les exercices militaires laissent leur place aux activités touristiques développées par le Comité Animation Citadelle asbl (CAC).

Le corps de garde héberge d'abord un des concierges du site et les bureaux du CAC avant d'être exclusivement utilisé comme bâtiment administratif conjoint au CAC et au service Citadelle de la Ville de Namur.



LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE 19^e SIÈCLE

L'opportunité de la conservation de l'ancien corps de garde et/ou de son remplacement s'est posée en préambule du projet de rénovation. La valeur patrimoniale de ce témoin discret mais bien réel de l'histoire post-1815 a justifié qu'il soit conservé moyennant son adaptation aux besoins présents de ses occupants et aux normes actuelles en matière de performance énergétique.

Ce souci de conservation des témoins des époques les plus récentes de l'histoire de la Citadelle n'a pas toujours prévalu. Outre les dégâts causés par les aménagements des routes et du parc à la fin du 19^e siècle ou par les deux guerres mondiales, quelques bâtiments ont déjà été détruits sur le site telle l'infirmerie de Terra Nova ou la chapelle sise entre le plateau de Terra Nova et celui dit « de Poterne ». Il était dès lors difficile d'envisager la disparition de l'ancien corps de garde d'autant qu'il forme un ensemble avec la caserne voisine faisant elle aussi l'objet d'un projet de rénovation et de réaffectation.

UNE RÉNOVATION, PLUSIEURS OBJECTIFS



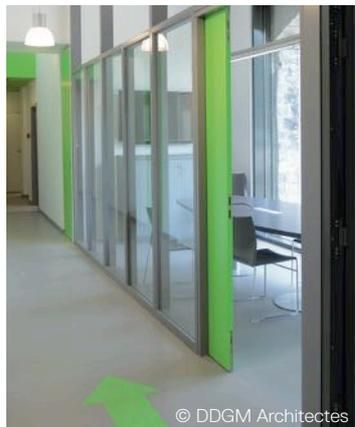
Rénovation : «Action de remettre à neuf, dans un meilleur état, par de profondes transformations.»



© DDGM Architectes

La rénovation de l'ancien corps de garde s'inscrit dans une politique globale de restauration et/ou de rénovation des bâtiments et monuments de la Citadelle. La rénovation avait deux objectifs principaux : rendre le bâtiment fonctionnel pour un nouvel usage et performant énergétiquement.

Le corps de garde n'était pas adapté au travail des agents du Service Citadelle et du CAC alors qu'il était essentiel pour l'un et l'autre d'être implantés sur le site pour en assurer au mieux la gestion et le développement.



© DDGM Architectes

L'état général du bâtiment s'était progressivement dégradé, les locaux étaient trop étroits, sous-exploités ou inutilisables et la totalité de l'attribution de l'espace était à revoir. D'un point de vue énergétique, le bâtiment ne respectait pas les normes actuelles. Pourvu de simple vitrage, le corps de garde ne possédait aucun dispositif d'isolation thermique et la chaudière au mazout était dispendieuse.

Ces problèmes devaient être résolus dans le respect et la valorisation du patrimoine, ce qui impliquait notamment de préserver l'enveloppe extérieure.



« Le but était d'offrir un cadre de travail agréable et fonctionnel, mais aussi de réduire les coûts énergétiques.

Cet enjeu se confirme désormais dans toutes les restaurations qui ne se posent plus uniquement en termes de patrimoine, mais également en termes de meilleur fonctionnement pour le futur. »

Arnaud GAVROY,
échevin en charge de la Citadelle, président du Comité Animation Citadelle asbl



AVANT



APRÈS



QUEL CHANTIER !

MAI 2013 – MARS 2014

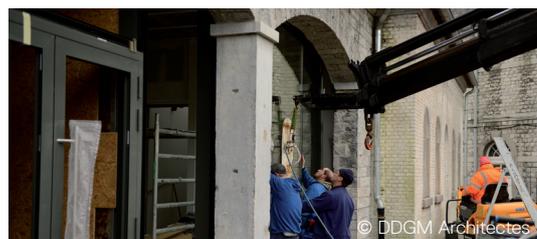


Extérieur

Les façades des trois pavillons ont été nettoyées, rejointoyées et les fissures réparées. La peinture blanche du bâtiment a été renouvelée, bien que les briques aient précédemment été apparentes. Certaines baies ont été obturées tout en maintenant leur emplacement perceptible. La couverture originelle n'a pas été conservée, mais les nouvelles ardoises sont semblables aux anciennes.

Le comblement des arcades a été enlevé, et celles-ci sont désormais laissées « ouvertes » sur l'extérieur grâce à la pose de baies vitrées.

Les anciens châssis ont été soit conservés et restaurés soit remplacés par des copies et doublés à l'intérieur par des châssis neufs isolants. Parallèlement, les portes des pavillons ont été restituées.



© DDGM Architectes

Intérieur

Une dalle de sol isolante a été posée afin de limiter les pertes énergétiques. Chaque cloison a été renforcée par une seconde, isolante, en plus d'un doublage des murs de façade. Une structure métallique a été apposée, sans contact direct avec la maçonnerie, afin d'améliorer le confort thermique et acoustique. Une chaufferie à condensation au gaz a été installée ainsi qu'un chauffage par rayonnement de sol conciliant la réduction de l'énergie consommée et le confort des utilisateurs.

Une ventilation équipée d'un système de récupération de chaleur permet en outre de recycler plus de 80% de l'énergie contenue dans l'air.

L'électricité a été refaite et les éclairages sont désormais commandés par des détecteurs de présence.

Une nouvelle cuisine et de nouveaux sanitaires ont été aménagés, de nouveaux bureaux créés, notamment sous les combles auparavant non aménagés. Les équipes du Service Citadelle et du CAC ont retrouvé leurs locaux en mars 2014.

« Auparavant, le corps de garde était lié à l'occupation militaire du domaine, il ne se distinguait pas au sein de Terra Nova où le public passait sans le remarquer. Aujourd'hui, grâce à cette rénovation, il est mis en valeur, permettant aux touristes de mieux repérer ce bâtiment administratif de référence. »

Arnaud GAVROY, échevin en charge de la Citadelle, président du Comité Animation Citadelle asbl



© DDGM Architectes

QUELQUES DATES CLÉS

1853-1912

Construction du corps de garde

1891

Arrêté royal de déclassement d'une partie de la Citadelle

1977

Démilitarisation totale de la Citadelle, cédée à la Ville de Namur

Mars 2012

Désignation de l'entrepreneur et de l'auteur de projet

Avril 2013

Obtention du permis

Mai 2013

Début du chantier

Mars 2014

Retour dans les locaux

DES NOMS, DES CHIFFRES

Entrepreneur :

SA Monument Hainaut

Auteur de projet :

Bureau d'architectes associés

Dupont-de Sorghier-

Gyömörey-Mahboub (DDGM)

Bureaux d'études :

SA G.E.I. Génie civil et

SA G.E.I. Techniques spéciales

Pouvoir subsidiant :

Service public de Wallonie,

DGO4, Département de

l'énergie et du bâtiment durable,

direction des bâtiments durables

- 44.592 € - subsides UREBA

Coût total :

1.136.220 €

Performances énergétiques

(avant - prévision après

travaux) :

Coefficient d'isolation thermique :

K176 – K32

Consommation chauffage :

6.000 litres/an – 3.222 litres/an

Consommation électrique :

environ 7.000 kwh/an

– 4.575 kwh/an